



PROCÈS-VERBAL

3 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **JEUDI 17 MARS 2022** à 8 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Léonard, directrice générale par intérim et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Éric Alan Caldwell, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2022-029 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2022

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2022-030 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 26 JANVIER 2022

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa

APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 26 janvier 2022.

CA-2022-031 AUTORISER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - CADRE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT MAXIMAL

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la convention d'aide financière - cadre à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports (MTQ) et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le versement d'une subvention pour contribuer à la réalisation des travaux et activités de six projets de transport collectif du métro de Montréal en voie de réalisation.

CA-2022-032 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés.

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 9 h.

Les résolutions CA-2022-029 et CA-2022-032, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY